



Version du 06/01/2025

FORMATION INITIALE À LA PRÉVENTION DU RISQUE ANIMALIER



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ✓ Acquérir l'ensemble des connaissances générales (sites aéroportuaires, aéronefs et espèces animales) et techniques nécessaires à la mise en œuvre des mesures passives et actives de prévention du risque animalier.
- ✓ Connaître la faune et les mesures de gestion et de prévention associées dans un contexte aéroportuaire.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures actives de prévention du risque animalier.



PROGRAMME :

- 14 h de théorie en lien avec les objectifs de formation.
- Manipulation et tirs au fusil de chasse en ball-trap (licence et assurance incluses).
- Parcours faune et véhicule d'intervention.
- Manipulation et tirs au pistolet avec différentes cartouches (à blanc, fusées diverses, capa, etc.).
- Utilisation du matériel de capture.
- Récolte et conditionnement des restes de faune en cas d'intervention pour choc animalier.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- *Annexe 14 Volume 1 à la convention relative à l'aviation civile internationale : normes et pratiques recommandées pour les aérodromes (édition 2016 – 7^{ème} édition)*
- *Manuel des services d'aéroport (document 9137) – Partie 3 : prévention et atténuation du risque faunistique (édition 2012)*
- *Règlement dans le domaine des aérodromes, de la gestion du trafic aérien et des services de navigation aérienne (EASA N° 1108/2009)*
- *Code de l'aviation civile et divers arrêtés relatifs à la prévention du péril animalier*



ÉVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION :

Évaluation certificative en fin de formation : épreuve théorique (QCM 20 questions).



INDICATEURS QUALITÉ :

- Tarif indicatif : Nous consulter pour plus de précision
- Pourcentage de réussite 2024 : 100 %
- Indice de satisfaction 2024 : 90,41 %



INFORMATIONS



VOLUME HORAIRE

22 heures 30

En partenariat avec une société spécialiste reconnue de la prévention du risque animalier (AIRTRACE - société Suisse).



PRÉREQUIS

- Personnel engagé pour assurer la prévention du péril animalier sur un aéroport.
- Familiarisation avec le milieu aéroportuaire.



NOMBRE DE STAGIAIRES : 14 personnes maximum par session



PÉDAGOGIE

- L'apprenant est considéré comme un véritable acteur et un partenaire essentiel dans la gestion de ses connaissances et dans le développement de ses compétences.
- Alternance d'échanges, d'ateliers, d'études de cas, de mises en situation tenant compte de la progression individuelle et collective des apprenants



LIEU : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH



DÉLAIS D'ACCÈS : selon planning



ACCUEIL PSH :

Nous apportons des réponses individualisées et adaptées. Nous contacter en amont.



LES PLUS EFORSA

- Les formateurs AIRTRACE, professionnels exerçant à longueur d'année sur le terrain les activités enseignées.
- Accueil, intégrité et compétence de l'ensemble des équipes d'EFORSA